



ELECTIONS 2017

LA CONTRIBUTION  
DE L'ENSEIGNEMENT  
CATHOLIQUE

**pour  
l'école**

**Des convictions  
pour avancer**



# éditorial

---

**Pascal Balmand**

Secrétaire général de l'Enseignement catholique

Qui regrettera que les questions scolaires occupent une place majeure dans le débat public ?

Encore faut-il que cette place soit celle du dialogue raisonné : parce qu'il en va de nos enfants, l'École mérite mieux que la facilité des simplismes binaires et des emballements passionnels.

C'est bien dans cet esprit que l'Enseignement catholique souhaite contribuer à la réflexion, non dans la promotion de ses intérêts particuliers – pour légitimes qu'ils soient, mais dans le souci de ce qui lui semble le meilleur pour le pays.

L'École a besoin d'une confiance renouvelée de la part de la Nation, et la Nation a besoin d'une espérance partagée à laquelle l'École peut participer. Dans sa responsabilité de transmission des savoirs, d'appropriation d'une culture commune et de compréhension du monde, mais aussi dans son rôle de formation à la vie sociale et de laboratoire de fraternité, elle appelle une attention soutenue et l'engagement de tous : il y a aujourd'hui urgence à lui redonner l'élan d'un véritable pacte éducatif.

L'heure n'est plus à « LA » réforme qui viendrait tout régler d'en haut. Qu'il faille des changements, chacun le mesure. Mais nous croyons beaucoup plus à l'efficacité des petits pas qu'aux grands bouleversements subis. Les chefs d'établissement, les professeurs et les éducateurs ont besoin que leur soit fait confiance, et ils méritent cette confiance. Laissons-les faire leur métier, reconnaissons leur professionnalisme et leur capacité de discernement, encourageons et soutenons leur créativité, et l'École ne s'en portera que mieux.

L'heure n'est plus à  
« LA » réforme qui  
viendrait tout régler  
d'en haut.

Cela suppose que la priorité absolue soit toujours celle des enfants et des jeunes, dans leur diversité. Cela requiert le déploiement de pédagogies propices à la réussite de tous comme la mise en œuvre d'une organisation capable de répondre à cette diversité. Cela nécessite d'écouter les acteurs du système scolaire, d'entendre les parents, de faire place aux travaux des chercheurs. Cela demande beaucoup d'enthousiasme et beaucoup de générosité...

Cet enthousiasme et cette générosité, l'Enseignement catholique ne prétend nullement en détenir le monopole.

Il propose, en revanche, une offre éducative et pédagogique spécifique, ancrée dans la tradition vivante de l'Église et ouverte à tous.

Ses établissements participent pleinement à la formation des enfants et des jeunes de notre pays, et contribuent en cela à donner corps au pluralisme scolaire ; et c'est leur spécificité même, fondée sur une vision chrétienne de la personne, qui fonde leur utilité.

La réflexion que nous partageons ici s'enracine bien sûr dans cette vision, mais elle nous semble à même de rejoindre le plus grand nombre, en apportant la possibilité d'une ambition renouvelée pour l'École.

*« Plus que d'armure, c'est de charpente  
que nos contemporains ont besoin. »*

***Dans un monde qui change,  
retrouver le sens du politique***

Texte du Conseil permanent  
de la Conférence des évêques de France,  
octobre 2016

# pour l'école

Préambule

L'Enseignement catholique fait le choix de prendre la parole en cette année d'élections. Il en va de sa responsabilité de s'exprimer pour contribuer à un projet commun pour l'école.

**Parce que l'Enseignement catholique**, partenaire à part entière du système éducatif, auquel il s'associe comme acteur libre et responsable, a un regard particulier sur l'école à partager, une voix singulière à faire entendre.

**Parce que les établissements catholiques**, ouverts à tous, proposent un projet éducatif spécifique et sont engagés au cœur des territoires.

**Parce que l'Enseignement catholique** accueille aujourd'hui plus de deux millions d'élèves et répond à un besoin scolaire reconnu : plus d'une famille sur deux fait au moins une fois le choix d'un établissement catholique.

**Parce que les établissements catholiques** accompagnent la vocation personnelle de chaque élève, pour qu'il trouve le chemin de son développement et de sa propre réussite.

Nous estimons qu'on peut aujourd'hui parler de l'école autrement, nous sommes convaincus qu'on peut aujourd'hui faire autrement, **pour l'école.**

Nous croyons que la diversité scolaire, sans uniformité contraignante, permet d'atteindre les objectifs d'un commun partagé, **pour l'école.**

Nous sommes convaincus que les leviers de liberté et de responsabilité sont seuls capables de porter la mission d'éducation et de faire évoluer notre système éducatif, **pour l'école.**

L'Enseignement catholique présente ici ses convictions. Des convictions pour avancer, **pour l'école.**



# La mission d'éducation

L'école doit être pensée et construite en fonction de la mission d'enseignement et d'éducation qu'elle exerce auprès des élèves. Pour servir la croissance des jeunes, elle s'appuie sur des adultes responsables, acteurs d'une relation éducative confiante et bienveillante, capables à la fois d'exigence et d'audace.

---

# Transmettre, former, participer de manière responsable

Les élèves sont en droit de recevoir un héritage de culture et de connaissances, les clefs d'une compréhension du présent, et une formation ouverte sur l'avenir. **Les parents, comme la société tout entière, attendent de l'école qu'elle joue son rôle** : qu'elle soit le lieu de la transmission des savoirs et du patrimoine culturel commun, en même temps qu'une ouverture sur l'universel. L'école doit être un lieu où les jeunes sont heureux, construisent leur personnalité, et s'approprient un socle de vie commune.

Lorsqu'en chaque élève réside l'envie de grandir et de réussir, lorsque tant de chefs d'établissement, d'enseignants, de personnels éducatifs s'investissent pleinement, lorsque tant de parents sont réellement impliqués, rien ne sert de se lamenter sur l'école. Mieux vaut s'appuyer sur les aspirations des jeunes et l'engagement responsable des éducateurs, qui donnent des gages d'espérance et de confiance : notre école est riche de promesses, de potentialités, d'initiatives...

Et pourtant, il y a bel et bien un crédit à restaurer. L'angoisse du chômage, du déclassement, les difficultés d'insertion dans la vie professionnelle et dans la société pèsent aujourd'hui fortement sur l'école. A cela s'ajoutent les résultats de notre système éducatif dans les classements internationaux, aux interprétations certes controversées. Les sorties sans diplômes, le phénomène du décrochage scolaire constituent un symptôme dont nul ne peut ignorer la gravité. Tout ceci nourrit une remise en question profonde de l'école : elle ne remplirait plus la mission qui lui est confiée.

Deux « impératifs éducatifs », exigence et audace, peuvent contribuer à rétablir ce crédit. **L'exigence permet de garantir le respect et la confiance dans l'école, dans ce qu'elle est et dans ceux qui la font** ; une exigence bienveillante qui encourage chaque élève à déployer ses talents propres. **L'audace ouvre la porte à l'imagination, à la richesse de pédagogies différenciées, aux solutions innovantes** au plus près des besoins, aux parcours de formation adaptés à la personnalité unique de chaque élève.

Seule la responsabilité personnelle et collégiale de tous les acteurs le permettra.



## PÉDAGOGIE ET PROGRAMMES

### DES CONVICTIONS

L'école s'assigne pour tâche l'acquisition de connaissances, à commencer par celles d'un socle commun à tous. Pour cela, elle se donne les moyens adaptés : que chaque élève puisse accéder à un ensemble de savoirs, atteindre les exigences de son cycle d'enseignement, et que lui soient ouverts des chemins de réussite. Le cas échéant, l'acquisition du socle doit faire l'objet de solutions d'accompagnement spécifiques, en particulier s'agissant de l'illettrisme.

Pour s'adresser aux élèves dans leur diversité, les méthodes pédagogiques doivent être différenciées et collaboratives. C'est pourquoi les programmes, tout en gardant leur fonction de cadre de référence, gagneraient à être définis de manière brève et simple.

Les modalités de l'acquisition du socle comme la pédagogie mise en œuvre en classe reposent sur la responsabilité des enseignants, organisés en équipe pédagogique. Le professeur exerce sa liberté et fait preuve de créativité pour accompagner les jeunes dans leurs spécificités.

Le projet pédagogique de chaque établissement a précisément vocation à permettre cette liberté, dans une démarche cohérente et partagée. Avec l'exigence de respect réciproque et de coopération entre les élèves, il valorise le sens de l'effort et reconnaît le mérite.

Parce que chaque élève est unique, l'acquisition d'un socle commun passe nécessairement par la différenciation.

### POUR AVANCER

- *Renforcer l'exigence d'acquisition par cycle du socle commun et, simultanément, en simplifier les contours.*
- *Autoriser plus de souplesse, y compris horaire, au cours de chaque cycle, pour permettre aux élèves de s'approprier le socle commun à des rythmes différents.*
- *Promouvoir une flexibilité concertée dans l'utilisation des heures d'enseignement, pour favoriser la capacité d'adaptation des équipes pédagogiques aux besoins des élèves.*
- *Encourager les pratiques coopératives et interdisciplinaires.*
- *Prendre véritablement en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap.*
- *Donner toute leur place aux langues vivantes et anciennes, pour une culture humaniste ouverte sur l'Europe et sur le monde.*
- *Articuler la culture numérique aux enseignements fondamentaux, à l'accès aux connaissances, et au développement de l'autonomie et de l'esprit critique.*

## PARCOURS DE FORMATION DES ÉLÈVES

### DES CONVICTIONS

La formation et l'épanouissement de l'élève constituent le cœur de la mission de l'école, qui va bien au-delà de la seule perspective du diplôme. C'est pourquoi les parcours doivent s'organiser dans un cadre moins figé : assouplissement des rythmes des apprentissages, cursus plus modulaires, évolution du modèle de la classe, mixité des filières, croisement des logiques de certifications et de diplômes.

Les voies de formation (générale, technologique, professionnelle, formation initiale, apprentissage...) souffrent aujourd'hui d'une juxtaposition de « circuits » compartimentés. Cette segmentation interdit la combinaison des approches pédagogiques, elle impose des modèles trop rigides de parcours scolaires et fait ressentir les procédures d'orientation de manière anxiogène... Il s'agit donc de dépasser le cloisonnement des voies de formation pour atteindre une réelle complémentarité et une diversité d'excellence pour les élèves.

Par ailleurs, l'horizon professionnel ne peut pas être le seul impératif de l'orientation, qui se rapporte avant tout à une dynamique de vie personnelle. Les parcours scolaires devraient donc aboutir à ce que soient mieux reconnus, certifiés ou validés les compétences, les aptitudes personnelles et les engagements.

Les réussites  
des élèves sont  
plurielles.  
Il faut décroisonner  
les voies de  
formation.

### POUR AVANCER

- *Débuter le parcours de formation à 3 ans, en abaissant l'âge de l'obligation scolaire pour favoriser l'acquisition des fondamentaux : langage, fondements de la lecture, bases de mathématiques, première socialisation.*
- *S'accorder sur un collège unique et non uniforme, pour que les spécificités de chaque établissement (options, classes à projets, liens avec le territoire...), soient prises en compte et valorisées.*

- *Amender systématiquement toutes les dispositions législatives et réglementaires qui interdisent la mixité des filières et des parcours.*
- *Assouplir les filières et développer des passerelles, afin de libérer l'orientation de son caractère trop souvent définitif et irréversible.*
- *Développer la formation par la voie professionnelle, notamment agricole, par des filières moins segmentées et compartimentées, par des projets interfilières (de type « makerspace » ou « fablab »), et par des partenariats soutenus avec le tissu économique territorial.*

- *Valoriser l'apprentissage qui, entre école et entreprise, ancre les connaissances dans le réel et permet à de nombreux jeunes de révéler leur potentiel, tout en offrant une véritable ouverture vers l'emploi.*
- *Encourager la complémentarité d'acteurs éducatifs plus variés au service de l'apprentissage de chaque élève.*
- *Renforcer le suivi des enfants et des jeunes issus de familles en grande précarité par une coopération renforcée des acteurs sociaux et éducatifs.*

## ACTEURS DE L'ÉDUCATION

### DES CONVICTIONS

L'équipe éducative est placée sous la responsabilité du chef d'établissement qui la pilote et l'anime, en concertation avec tous.

La participation responsable de chacun à la vie de l'établissement, quelle que soit sa place, suppose que soient favorisés le décloisonnement et le partage de compétences entre les membres de la communauté éducative, dont les actions diverses sont menées au service d'un même projet. Il s'agit de faciliter la circulation de l'information, l'implication et la valorisation du travail de chaque acteur, la réflexion commune autour du projet de l'établissement.

Au sein de cette communauté éducative, la mission et la compétence professionnelle des enseignants sont centrales.

Les parents, membres à part entière de la communauté éducative, ont une implication et une responsabilité spécifiques dans la participation au projet d'établissement.

Une ouverture de l'école sur le monde professionnel, social et culturel, la rend plus attentive à son environnement et plus consciente des réalités, en particulier celles du travail, qui attendent les élèves.

**Pour éduquer et enseigner : être soi-même et faire cause commune.**

### POUR AVANCER

- *Confier la pleine responsabilité de l'établissement au chef d'établissement, garant de l'implication responsable de tous. Le chef d'établissement pilote, impulse et valorise.*
- *Reconnaitre les nouvelles missions de la fonction de professeur (accompagnement des élèves hors des cours, travail en équipe...) et donc redéfinir leurs obligations réglementaires de service.*
- *Valoriser la fonction d'enseignant par une plus grande implication dans la définition et la mise en œuvre du projet pédagogique, et par une formation initiale et continue de haut niveau.*
- *Revaloriser le rôle essentiel de l'enseignant par une rémunération définie en fonction du périmètre élargi de ses nouvelles missions.*
- *Assurer entre réseau public et réseau privé, une équité réelle de rémunération des enseignants, notamment les suppléants.*
- *Mettre en œuvre une politique de ressources humaines plus souple (possibilité d'enseigner deux disciplines...), et plus favorable à la mobilité, aux évolutions de carrière, et aux reconversions professionnelles.*
- *Redéfinir les règles du recrutement et du statut d'enseignant, pour attirer de nouveaux talents.*
- *Consolider la formation initiale et continue des enseignants, en particulier dans le champ des méthodes pédagogiques différenciées et innovantes ; faire bénéficier tous les enseignants des méthodes inductives de la voie professionnelle.*



# L'organisation du système éducatif

La communauté éducative dans laquelle grandissent les élèves se situe nécessairement au cœur de l'organisation du système éducatif. L'autonomie de l'établissement et la diversité scolaire dans un cadre commun encouragent la liberté, la subsidiarité et l'expérimentation. La programmation et l'optimisation des moyens le permettent.

---

# S'organiser plus librement, fonctionner de manière plurielle

Les élèves sont tous différents, les établissements le sont aussi. Cette pluralité appelle une organisation du système éducatif plus souple et plus diverse.

La liberté et le principe de subsidiarité, qui laissent une large part à la responsabilité des acteurs de terrain, à l'initiative, à la flexibilité, en sont les clefs.

L'école française reste l'une des plus inégalitaires du monde. Pour y remédier, elle doit être en capacité de répondre aux réalités diverses des élèves, des établissements, des bassins de vie, des territoires.

Notre système scolaire a donc besoin de pluralisme. Cela passe par l'autonomie des établissements et par une organisation moins centralisée.

**Le pluralisme scolaire n'est pas une option idéologique, c'est le choix d'une méthode** : une culture de la liberté, une pratique développée de la subsidiarité et de l'expérimentation, dans le respect d'un cadre commun, peuvent apporter au système éducatif la diversité et la souplesse de fonctionnement dont il a besoin.

Simultanément, la contractualisation, qui est devenue un outil habituel de l'action publique, peut y contribuer.

**Il faut donc passer d'un pilotage par décret et par circulaire à une culture du contrat** : elle permet que le projet de l'établissement se développe de manière autonome, et qu'il se réfère cependant à des objectifs partagés avec l'Etat, ou s'articule aux politiques publiques des territoires.

L'enseignement privé associé a la culture et l'expérience de cette autonomie dans un cadre contractuel. En la mettant en œuvre, il répond à un besoin scolaire. C'est pourquoi les établissements d'enseignement privés rendent un service d'intérêt général, tout en offrant une proposition éducative spécifique. Les financements publics qui leur sont alloués doivent correspondre à ce service, et garantissent la liberté de l'enseignement.

# AUTONOMIE, DÉCONCENTRATION, DÉCENTRALISATION

## DES CONVICTIONS

La vitalité du système éducatif suppose qu'il soit pensé et organisé à partir de l'établissement, à l'inverse d'une conception centralisée et descendante de l'Éducation nationale.

Autonome, l'établissement dispose d'une capacité à déterminer son projet propre et les modalités de sa mise en œuvre, sous la responsabilité du chef d'établissement. L'État demeure le garant d'un cadre commun : celui des programmes et celui de la définition des principes d'organisation générale du système éducatif.

Depuis plusieurs dizaines d'années, l'école bénéficie largement de l'accroissement des responsabilités confiées aux collectivités territoriales. On constate aussi les premières avancées d'une déconcentration progressive des services de l'Éducation nationale.

Tout en veillant à ne pas créer de fractures territoriales, ces deux dynamiques méritent d'être amplifiées en confiant davantage de responsabilités à chaque niveau, en particulier aux échelons régionaux et académiques. L'action menée sera ainsi plus en phase avec les réalités des territoires, dans leur diversité.

L'accompagnement des établissements au cœur des territoires les plus fragiles, que constituent les périphéries marginalisées et les zones rurales délaissées, est une priorité.

Il faut enfin encourager l'expérimentation au niveau des établissements, comme des territoires. La capacité à inventer de nouvelles manières de faire, l'innovation, l'imagination, viennent souvent des expériences de terrain.

**Penser vraiment le système éducatif à partir de l'établissement.**

## POUR AVANCER

- *Attribuer à chaque établissement les moyens de son autonomie, notamment la pleine responsabilité du chef d'établissement et une gestion de la dotation horaire réellement globale et autonome.*
- *Donner un vrai statut d'établissement aux écoles du premier degré.*
- *Encourager le transfert de la compétence scolaire aux intercommunalités (EPCI).*
- *Développer les pratiques contractuelles dans les relations entre établissements scolaires et territoires (projets et contrats territoriaux, de ville ou ruraux...).*
- *Créer les conditions pour que, sur le terrain, des partenariats entre les établissements publics et privés soient possibles.*
- *Garantir une présence scolaire dans les territoires les plus fragiles ou les plus pauvres, qu'il s'agisse des zones urbaines de relégation comme des territoires ruraux.*
- *Favoriser une expérimentation conçue et mise en œuvre de manière concertée, puis évaluée.*
- *Assurer une plus grande égalité de l'offre d'enseignement, notamment en développant l'enseignement à distance.*

# ENSEIGNEMENT PRIVÉ

## DES CONVICTIONS

Pour répondre à la diversité des enjeux d'instruction et d'éducation, les établissements privés offrent une proposition éducative spécifique. Ce faisant, ils rendent un service d'intérêt général, en particulier dans le cadre d'une relation contractuelle avec l'État.

L'association par contrat est plus qu'un simple cadre légal, c'est un état d'esprit et une manière de faire. Elle permet de faire vivre le pluralisme scolaire et ouvre des espaces d'innovation et de liberté, qui sont autant d'atouts pour l'éducation.

L'Enseignement catholique, qui représente la plus grande partie de l'enseignement privé dans notre pays, s'inscrit délibérément dans une contribution à la mission de service public d'éducation des jeunes. Ses établissements répondent aux attentes des jeunes, de leur famille et de la société, en satisfaisant un besoin scolaire. Ils apportent des solutions éducatives concrètes et utiles.

**Plus de diversité scolaire garantit plus d'égalité.**

Les enjeux ne cessent d'évoluer : offre d'enseignement et d'éducation plus adaptée aux différences des élèves, accompagnement personnalisé des jeunes, mixité sociale et scolaire, forte demande de scolarisation dans les zones urbaines ultra denses, accompagnement spécifique des établissements dans les périphéries marginalisées, réponse aux besoins de scolarisation insuffisamment pris en charge dans certains territoires ultra-marins, maintien d'un service d'éducation dans des zones rurales délaissées... Ces enjeux sont cruciaux pour de nombreuses familles, et pour le devenir des territoires concernés. Pour jouer son rôle, l'Enseignement catholique a besoin qu'on lui donne véritablement la capacité de prendre sa part, à la mesure des besoins exprimés. Pour le bien commun, l'enseignement privé associé à l'État doit pouvoir exercer pleinement sa liberté.

## POUR AVANCER

- *Associer plus étroitement l'enseignement privé à l'élaboration de la carte des formations, en faisant de lui un partenaire à part entière, et non une simple variable d'ajustement.*
- *Prendre en compte très concrètement la notion de « besoin scolaire reconnu », en permettant les ouvertures de classes et d'établissements nécessaires.*
- *Donner aux établissements privés les moyens concrets pour atteindre les objectifs de mixité scolaire et sociale partagés, en zone urbaine comme dans les territoires ruraux.*
- *Assouplir le cadre réglementaire, quand des projets et des besoins le justifient, pour favoriser les nouvelles pratiques, l'innovation et l'expérimentation.*
- *Reconnaître les fonctions d'aménagement et d'animation du territoire des établissements scolaires privés, comme c'est le cas pour l'enseignement agricole.*



## BUDGET ET MOYENS

### DES CONVICTIONS

Transformer l'organisation de notre système éducatif ne sous-entend pas nécessairement davantage de moyens pour l'école. S'agissant du premier budget de l'État - près de 70 milliards d'euros -, et compte-tenu des impératifs budgétaires actuels, le défi consiste d'abord à dépenser autrement, à dépenser mieux, tout en protégeant notre système éducatif des aléas budgétaires et des contraintes de l'annualité.

Reconnaître à sa juste mesure le service rendu.

Le financement public de l'enseignement privé est ici ou là questionné... Pourtant, les crédits qui lui sont alloués sont le moyen de faire vivre le pluralisme scolaire que garantit notre Constitution. Il faut d'abord veiller à ce que l'établissement reçoive, pour l'enseignement, les moyens publics (enseignants et coûts de fonctionnement) qui permettent que les élèves accueillis sous le régime de l'association bénéficient équitablement du régime de gratuité de l'enseignement. Il est nécessaire ensuite que les moyens qui sont accordés à l'enseignement privé le soient en juste proportion du besoin scolaire auquel il répond : non pas selon des usages de répartition devenus factices, mais en fonction des besoins réellement constatés, et du service concrètement rendu. Enfin, en vertu du principe d'égalité, les aides sociales des collectivités territoriales qui concernent la scolarisation des enfants et des jeunes, doivent être attribuées à leur famille sans considération de l'établissement qu'ils fréquentent.

Plus généralement, la culture de l'association du privé au service public d'éducation invite à s'affranchir des oppositions binaires. L'enseignement privé associé n'appartient pas au secteur marchand ou lucratif. Son modèle économique emprunte historiquement et durablement à l'économie mixte, à l'économie sociale et solidaire, à l'économie du partage. Ces caractères demandent que soient mieux reconnus par la loi ce statut particulier et son activité d'intérêt général, par exemple en matière fiscale ou immobilière.

### POUR AVANCER

- *Programmer le budget de l'éducation de manière pluriannuelle.*
- *Assouplir les cadres budgétaires et responsabiliser les établissements et les niveaux intermédiaires, dans une logique d'optimisation des dépenses.*
- *Programmer les moyens attribués à l'enseignement privé sous contrat en fonction du besoin scolaire reconnu (reconsidérer l'usage du 80/20).*
- *Garantir des politiques sociales équitables pour les familles, par exemple en matière de restauration scolaire, d'internat, de bourses, d'accès aux transports en commun pour les élèves.*
- *Reconnaître un statut particulier pour l'immobilier scolaire privé, lié à sa destination d'intérêt général, permettant aux établissements de ne pas être taxés comme des entreprises commerciales.*

# OBJECTIFS, PERFORMANCE ET ÉVALUATION

## DES CONVICTIONS POUR AVANCER

Un fonctionnement plus souple et plus responsable de l'Éducation nationale va nécessairement de pair avec une culture plus développée de l'évaluation, au regard des objectifs poursuivis. Qu'il s'agisse des équipes pédagogiques, ou de l'établissement, la prise en compte des performances permet de reconnaître le travail accompli, et d'accompagner les ajustements nécessaires.

Cela nécessite un changement des mentalités et des pratiques. Cette évaluation suppose en effet d'éviter deux écueils : sur le fond, l'évaluation de la performance doit dépasser la simple mesure des résultats et apprécier "la valeur ajoutée" éducative. Quant aux modalités, il ne s'agit pas d'inspecter des exécutants pour vérifier qu'ils sont en conformité avec une circulaire, mais d'évaluer le travail réellement accompli par les acteurs de l'éducation, en responsabilité, notamment avec ce qu'il comporte de recherche constante d'adaptation.

La mission des corps d'inspection doit être repensée en ce sens. En partenariat avec les chefs d'établissement, elle conjuguera évaluation, accompagnement et reconnaissance du travail des enseignants et des équipes pédagogiques. On veillera aussi à une pluralité des regards sur les missions accomplies et la réalisation des objectifs, référés au projet pédagogique de l'établissement.

Les établissements quant à eux tireraient bénéfice à être évalués, à condition que la méthode soit plus indépendante et moins hiérarchique, au service de l'amélioration des pratiques, de la valeur éducative ajoutée, et donc des réussites des élèves.

Certains processus de conventions d'objectifs constituent un outil pertinent, dans une logique de performance-évaluation. Pour autant, de la même manière que pour les équipes pédagogiques, on veillera à s'exonérer d'une vérification pointilleuse du respect d'un cahier des charges, pour considérer plus largement si la mise en œuvre par l'établissement, et ce qui en résulte par rapport aux objectifs partagés contractuellement, est adaptée.

Les références ultimes de toute évaluation demeurent le projet de chaque établissement et la réussite de tous les élèves.

**Enseigner – éduquer  
plus encore –  
ce n'est pas exécuter  
des tâches écrites  
d'avance.**

# L'Enseignement catholique en chiffres

Plus de **2 millions** d'élèves

**132 000** enseignants

**80 000** personnels éducatifs et de service

Plus de **7 500** établissements

Près de **40%** des jeunes sont accueillis  
à un moment de leur scolarité dans  
un établissement catholique

Plus d'**une famille sur deux** fait au moins  
une fois le choix d'un établissement catholique  
pour l'un de ses enfants.



ENSEIGNEMENT-CATHOLIQUE.FR



@ENSCATHO



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE FRANCE

DOCUMENT ÉDITÉ PAR LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
277 RUE SAINT-JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05  
RELATIONS-POLITIQUES @ ENSEIGNEMENT-CATHOLIQUE.FR  
document à télécharger sur le site [enseignement-catholique.fr](http://enseignement-catholique.fr)



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE